



## Code d'éthique des membres

En devenant membre, l'organisme ou l'individu, s'engage à respecter le présent code d'éthique.

Le code d'éthique identifie les valeurs et les responsabilités de chaque membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue à l'endroit du milieu dans lequel il œuvre et envers les personnes qu'il dessert ou côtoie par ses activités liées au tourisme en Abitibi-Témiscamingue.

Le code d'éthique est un engagement moral pris individuellement et solidairement par les membres.

**1. Tourisme Abitibi-Témiscamingue prône les valeurs suivantes :**

- a) Le respect à l'égard des personnes;
- b) Le respect de la culture locale et de l'environnement;
- c) La solidarité.

**2. Le membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue respecte le bien-être des citoyens dans la pratique de ses activités touristiques.**

**3. Le membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue respecte les visiteurs. Il s'engage à :**

- a) Offrir une expérience de qualité aux visiteurs;
- b) Faire preuve d'ouverture et d'accueil pour une clientèle diversifiée, sans discrimination de race, d'âge, de sexe, de religion et d'orientation sexuelle;
- c) Respecter le client en le recevant dans des locaux propres, sécuritaires et adéquats;
- d) S'acquitter de ses devoirs avec intégrité et à ne pas abuser de la confiance du client;
- e) Respecter les ententes conclues avec le client;
- f) Adopter une attitude proactive dans les actions et les situations qui pourraient porter atteinte au respect des visiteurs.

**4. Le membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue respecte la culture locale et l'environnement. Il s'engage à :**

- a) Respecter les cultures qui ont formé et forment la communauté Témiscabitiébienne;
- b) Respecter le milieu naturel, avoir le souci de bien intégrer ses aménagements dans le paysage et promouvoir le respect de l'environnement dans l'ensemble de la région;
- c) Fournir dans ses locaux et sur son site, les équipements et informations nécessaires au tri à la source des déchets.

**5. Le membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue est solidaire des autres membres et partenaires du développement durable du tourisme en Abitibi-Témiscamingue.**

**6. Le membre de Tourisme Abitibi-Témiscamingue respecte les autres membres, les employés et les administrateurs de Tourisme Abitibi-Témiscamingue. Il s'engage à :**

- a) Faire preuve de courtoisie et de collaboration envers les autres membres, les employés et les administrateurs de l'association;
- b) Respecter la mission, la vision, les objectifs et les politiques de Tourisme Abitibi-Témiscamingue;
- c) Éviter toute situation qui peut donner lieu à un conflit d'intérêts;
- d) Respecter la réputation de Tourisme Abitibi-Témiscamingue, des autres membres, de ses employés et de ses administrateurs et se garder de dénigrer leur travail.